

ASSEMBLÉE NATIONALE

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4874)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 221

présenté par

M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Kamardine, Mme Meunier et M. Bazin

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.